

## Extrait du Registre des Délibérations de la Commune de Lavaré (Sarthe)

**Délibération n° 2024-031**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Lavaré, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Lavaré, lieu habituel de ses séances. La séance a été ouverte sous la présidence de Nicolas MASSÉ, maire.

Étaient présents : Mesdames Nicole BRIGANT, Michelle PLUT, et Messieurs Nicolas MASSÉ, Olivier DRONNE, Mickaël BARREAU, Pierre POTTIER, Stéphane LEBRETON, Charles POUZANCRE, Mickaël PINCONNET, Bruno BARIAT, Thierry COUSIN, Laurent LECOMTE.

Étaient excusés : Marie-Christine FEUGAS (procuration à Olivier DRONNE)  
Charline DANGUY (procuration à Nicole BRIGANT)  
Anthony JOUSSE (procuration à Pierre POTTIER)

Secrétaire de Séance : Stéphane LEBRETON

Date de convocation : 18 mars 2024

Date d'affichage : 18 mars 2024

### **Délibération pour la numérotation du Quartier « La Garenne » :**

Le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal :

- de VALIDER les noms attribués aux voies communales et privées ouvertes à la circulation au niveau du quartier la Garenne (liste en annexe de la présente délibération),
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'ADOPTER les dénominations suivantes :

- ✓ Rue de la Garenne,
- ✓ Rue de la Bastille,
- ✓ Square de la Liberté.

Nombre de Conseillers Élus : 15 En exercice : 15 Présents : 12
-------------------------------------------------------------------------

Fait à Lavaré, le 28 mars 2024  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Nicolas MASSÉ





Rd n°98 - Rue du Montargis

Supprimer  
Cheminement  
piéton de la  
Humide